



J.e.m.

Journal des employés municipaux et intercommunaux

INFOS

SORTIR

RENTÉE
SCOLAIRE

REPORTAGE

ÉDITORIAL

L'année 2023 sera l'année de la relance de l'ensemble de nos activités, mais aussi et surtout l'année durant laquelle une réflexion sur notre avenir est en cours. L'année du "Stop ou encore". Les circonstances expliquées par Bruno Bertier lors de l'assemblée générale nous conduisent à mettre à plat et à revisiter l'ensemble des activités de notre association en renforçant notre offre face à la concurrence du CNAS.

L'ensemble des agents de nos collectivités sera sollicité pour avis, lors d'une consultation mi octobre. Il vous sera demandé de préciser votre préférence entre le COSEM et le CNAS. Nous devons donc travailler sur l'ensemble des prestations du COSEM tout en sachant que nous avons des atouts majeurs que vous appréciez tout particulièrement : accueil et conseil de Véronique et Morgane, participation à l'activité économique locale, achats groupés de produits locaux, anonymat et réactivité de l'accompagnement social, journée Arbre de Noël, sorties culturelles,...

Suite à la consultation organisée par nos collectivités, une assemblée extraordinaire du COSEM en novembre, nous permettra de faire le point sur l'avenir à moyen terme de notre association.

Nous savons pouvoir compter sur votre mobilisation pour l'avenir du COSEM.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale est consultable sur notre site Internet : www.cosem.laval.fr

La Présidente, Laurence Gaubert

CONTACT

COSEM

Maison des Associations Noël Meslier
17 rue de Rastatt
53000 LAVAL

Téléphone : 02 53 74 15 67

Site internet : www.cosem.laval.fr

Courriel : cosem@laval.fr

Facebook : www.facebook.com/cosemlaval/

HORAIRES

Lundi et jeudi :

13h30 à 17h30

Mardi, mercredi et vendredi :

9h30-13h / 14h-17h30

Fermeture du COSEM le lundi 14 août

- **1^{er} juillet** : Journée libre à Paris
- **30 septembre** : Parc Astérix
- **2 décembre** : Journée libre à Paris
- **17 décembre** : Arbre de Noël

SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------|---------------|
| INFORMATIONS..... | P. 3-4 |
| SORTIR | P. 5 |
| RENTREE SCOLAIRE | P. 6 |
| REPORTAGE | P. 7-8 |

DOSSIER DE RENTRÉE SCOLAIRE



Vous avez des enfants entre 15 et 23 ans scolarisés au lycée ou en étude supérieure ? Vous n'avez pas l'aide de la rentrée scolaire par la CAF ? Vous pouvez donc faire une demande au COSEM.

Nous avons élargi la date des dépôts des dossiers, **vous pouvez faire votre demande à partir du 1^{er} août et jusqu'au 20 octobre 2023.**

Tous les détails en page 6 de ce JEM.

IMPORTANT!

ARBRE DE NOEL

Afin d'organiser cet événement dans les meilleures conditions, nous vous demandons de signaler les naissances ou adoptions à venir avant fin juillet 2023 au secrétariat du COSEM.

Merci également de nous signaler tout changement de situation ou déménagement intervenu au cours de l'année.

LE COSEM VOUS VIENT EN AIDE

N'oubliez pas que le COSEM peut vous venir en aide pour faire face à des difficultés financières passagères (frais liés à un déménagement, réparation de voiture, difficulté à payer son loyer...). Une aide peut vous être accordée soit sous forme d'un bon alimentaire qui est établi en fonction de la composition de la famille, soit d'un prêt « avance remboursable » d'un montant plafonné.



Si vous avez besoin d'un coup de pouce, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du COSEM. Votre demande sera étudiée anonymement par la commission affaires sociales et une réponse vous sera donnée dans les plus brefs délais.

CHÈQUES LIRE

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'acheter des chèques Lire au COSEM. Chaque adhérent (hors agent bénéficiant du CNAS) peut bénéficier de 80€ de valeur d'achat pour un coût de 64€ (soit une remise de 20%). Les chèques Lire peuvent être utilisés en librairie, centre Leclerc, Cultura, Fnac...





ABONNEMENT STADE LAVALLOIS 2023/2024

Comme chaque année, nous vous proposons des tarifs préférentiels sur les abonnements au Stade Lavallois pour le saison 2023/2024 :

| ABONNEMENT CE 2023/2024 | | | |
|---------------------------|-------------|-------------|--------------------------------|
| Tribunes | Tarif COSEM | Demi tarif* | Tarif PMR/ Accompagnateur** |
| Actual Haut Pair & Impair | 245 € | 122,50 € | 62 € |
| Actual Bas Pair & Impair | 120 € | 60 € | 30 € |
| Crédit Mutuel | 140 € | 70 € | 35 € |
| Tribunes A | 45 € | 22,50 € | 12 € |

*Le tarif « demi tarif » concerne les jeunes – de 16 ans et les étudiants – de 25 ans (justificatif obligatoire et carte non-cessible)

**Le tarif « PMR/Accompagnateur » est applicable aux personnes à mobilité réduite et leur éventuel accompagnateur (justificatif obligatoire et carte non-cessible)

Pour garantir vos places : Inscriptions au COSEM avant le 7 juillet



GARANTIE OBSÈQUES

Possibilité d'adhérer à un contrat groupe :

Actifs et moins de 65 ans : 4,66 € par mois soit 55,92 € l'année

(Cette garantie est familiale et couvre conjoint et enfants à charge)

Garanties financières en cas de :

- Décès par maladie : 2 932,80 €
- Décès par accident : 4 399,20 € €
- Décès par accident de la circulation : 5 865,60 € €

Retraités + de 65 ans familiale : 4,32 € par mois soit 51,84 € l'année

Garantie financière : 1219,59 € €

Retraités + de 65 ans individuelle : 2,62 € par mois soit 31,44 € l'année

Garantie financière : 1219,59 € €

Pour les futurs agents retraités qui souhaitent cette garantie, il est impératif de souscrire au moins 6 mois avant le départ à la retraite.

**Samedi 30 septembre
SORTIE AU PARC ASTÉRIX**

**Il reste
quelques places !**

Quand nos Gaulois ne sont pas en train de repousser l'envahisseur, ils ont de quoi s'amuser : 45 attractions, plus folles les unes que les autres... Il y en a pour tous les goûts !

La commission Voyage vous propose de passer une journée au Parc Astérix le 30 septembre.

Découvrez la nouveauté 2023 : le défilé gaulois avec Astérix, Obélix, Cléopâtre et tous les personnages du plus célèbre village. Profitez de la nouvelle zone du festival TOUTATIS avec 2 nouvelles attractions dont un grand huit unique au monde de 51 mètres de hauteur, allant jusqu'à 110 km/h !

Les sensations fortes ne sont pas votre tasse de thé ? Ne vous inquiétez pas, les festivités ne s'arrêtent pas qu'à la grande épreuve de Toutatis. D'autres attractions et spectacles seront vous ravir !

Programme de la journée :

RDV à 4h45 au parking de la maison des associations Noël Meslier au Quartier Ferrié.

Départ à 5h pour une arrivée prévue à l'ouverture du parc.

Reprise du groupe à la fermeture du parc vers 18h30. Possibilité d'apporter un pique-nique ou de manger sur place.

Tarifs :

Adhérent adulte : 60 €

Adhérent enfant – 16 ans : 45 €

Non adhérent : 85 €



Le prix comprend le transport en car A/R au départ de Laval ainsi que l'entrée au parc.

Possibilité de régler en plusieurs fois.

Inscriptions au COSEM dans la limite des places disponibles.

Samedi 2 décembre JOURNÉE LIBRE À PARIS

**La commission Voyage Culture vous propose
une nouvelle journée libre à Paris.**



RDV 5h45 - Départ à 6h au parking de la maison des associations au quartier Ferrié
Arrivée prévue à Paris vers 10h (selon la circulation) auprès de la gare Montparnasse
Reprise du groupe à 20h30 auprès de la gare Montparnasse

Tarifs :

Adhérent : 25 € / Adhérent – 16 ans : 15 € / Non adhérent : 35 €

Inscriptions au COSEM sous réserve de disponibilités.

Rappel : Pour toutes les sorties organisées par le COSEM, les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un majeur. Les enfants sont considérés « adhérents » jusqu'à 20 ans.

RENTÉE SCOLAIRE 2023-2024

L'allocation rentrée scolaire du COSEM est réservée, sous conditions, aux familles ne touchant pas l'allocation "Rentrée Scolaire" de la C.A.F et versée aux enfants de 15 à 23 ans, à charge de l'adhérent et rattachés fiscalement.

L'allocation scolaire est versée à l'adhérent qui a en charge l'enfant, selon le montant de son quotient familial.

L'attribution des bons d'achats de la rentrée scolaire est établie en fonction du barème suivant :

| | |
|--------------------------------------|-------------------------|
| Montant du quotient familial : | Montant de l'allocation |
| Inférieur ou égal à 610 € : | 170 € |
| De 611 € à 770 € : | 155 € |
| De 771 € à 930 € : | 125 € |
| De 931 € à 1090 € : | 105 € |
| De 1091 € à 1250 € : | 80 € |
| De 1251 € à 1410 € : | 60 € |
| De 1411 € à 1570 € : | 50 € |
| Au-dessus de 1571 € : | 30 € |

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

$$\text{QUOTIENT FAMILIAL} = \frac{\text{REVENUS MENSUELS}}{\text{NOMBRE DE PARTS}}$$

CALCUL DES PARTS

- * Personne seule avec enfants : 1,5 + 1 part par enfant
- * Couple avec enfants : 2 + 1 part par enfant
- * 1 part supplémentaire aux familles ayant un enfant handicapé (sans limite d'âge si enfant toujours à charge de l'adhérent).

Sont pris en compte les enfants de – 23 ans déclarés sur la feuille d'imposition.



Concerne les enfants de 15 à 23 ans à charge et rattachés fiscalement au foyer de l'adhérent :

- * Les lycéens et étudiants à partir de la seconde ainsi que les apprentis.
- * Préparant un C.A.P ou BAC PRO
- * Préparant un BAC technique
- * Effectuant un apprentissage

Pièces à joindre :

- * Photocopie avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021
- * Photocopie de la dernière attestation de paiement CAF
- * Photocopie du certificat de scolarité
- * Photocopie bourses d'études
- * Photocopie Contrat d'apprentissage

Allocation versée sous forme de chèques cadeaux pour les enfants à charge de 15 à 23 ans. Cette prestation n'est pas disponible pour les agents bénéficiant du CNAS.



CALENDRIER DE DÉPÔT DES DOSSIERS DU 1ER AOÛT AU 20 OCTOBRE 2023

2 commandes de chèques cadeaux seront faites
Pour tous les dossiers déposés avant le 30 août, vous recevrez vos chèques cadeaux mi-septembre.
Pour tous les dossiers déposés après, vous recevrez les chèques cadeaux début novembre.

Pensez à vous munir des photocopies des pièces à joindre, le COSEM ne réalisera aucune copie des originaux que vous présenterez.

En fonction du nombre de dossiers déposés et de l'incidence budgétaire, le Conseil d'Administration statuera définitivement fin octobre sur le montant rentrée scolaire.

**AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE
APRÈS LE 20 OCTOBRE**

SÉJOURS AU MONTÉNÉGR



92 personnes sont parties en voyage au Monténégro du 6 au 13 mai (45 personnes) et du 3 au 10 juin (47 personnes). Le Monténégro est un pays des Balkans riche de montagnes, de villages médiévaux et des plages étroites sur sa côte bordant la mer Adriatique. Les 2 groupes ont été logés dans l'hôtel Otrant à Ulcinj, à l'extrémité sud du Monténégro et à 12km de la frontière albanaise.

Tout le monde a apprécié la formule tout inclus, le club convivial et les diverses animations.

En nouveauté cette année, le COSEM a proposé 2 excursions à prendre au moment de l'inscription. Ce qui a permis d'éviter l'attente à l'hôtel pour effectuer les réservations.



La découverte de l'Albanie en a mis plein les yeux à tout le monde. La citadelle de Rozafa, château en ruines qui surplombe la ville et le lac de Skadar offre des vues grandioses sur les environs.

La seconde excursion « Les Bouches de Kotor » a permis au groupe de découvrir la vieille ville. À bord d'un superbe bateau, le groupe a navigué dans le détroit de Verige en direction de l'îlot de Notre-Dame-du-Rocher, église baroque du 15e siècle. Chacun a pu se promener et découvrir les ruelles et les magasins traditionnels.

Tout le monde est rentré ravi de son séjour. Maintenant, reste à savoir quelle destination la commission voyage choisira pour 2024 ...?

JOURNÉE À L'ÎLE DE BRÉHAT



Samedi 27 mai, les 63 personnes inscrites étaient présentes pour un départ matinal pour l'île de Bréhat. Au départ de Laval, nous avons pris le car direction la pointe de l'Arcoest où le bateau nous attendait. À l'arrivée sur l'île, le temps était nuageux, mais le soleil est très vite apparu et ne nous a pas quittés.

Chacun s'est dispersé pour profiter librement de l'île, des paysages, de la restauration, des terrasses du bourg et des nombreux chemins côtiers. Tout le monde s'est retrouvé en fin de journée, fatigués, mais satisfaits de cette belle journée sur cette charmante île.

Gérard, membre de la commission Voyage

MERCI, merci à tous les adhérents qui étaient présents à l'assemblée générale du 31 mai. Merci également à tous ceux qui n'ont pas pu se rendre disponibles mais qui ont fait part de leur soutien. Nous étions 130 adhérents, soit 50 personnes de plus qu'en 2022. Le conseil d'administration compte désormais 6 personnes supplémentaires et le Bureau s'est étoffé de 2 membres actifs.

Les comptes détaillés ont été présentés à l'assemblée, par le cabinet comptable et le commissaire aux comptes, en présence de Bruno Bertier, représentant nos collectivités. Les comptes sont sains, la trésorerie bien gérée. Chacune des commissions a présenté, comme chaque année, le détail de ses activités.

Votre association de plus de 1.800 adhérents est tournée vers l'avenir et dispose d'atouts forts pour se développer. Développement déjà repris en 2022, après les années Covid19.

Des interrogations sur l'avenir des retraités au sein de notre association ont été exprimées. Sachez que notre objectif est de ne laisser personne sur le bord du chemin. Nos retraités sont parties prenantes de la convivialité et des échanges intergénérationnels reconnus et appréciés de tous au sein du COSEM.

Comme la convivialité est un des maîtres mots de notre activité, en fin d'assemblée, un tirage au sort a permis de remettre des lots à d'heureux gagnants :

- M. Gougeon Dominique gagne

une entrée à La Petite Couère

- Mme Bonin Hélène gagne deux entrées à la patinoire de Rennes

- Mme Pannetier gagne un week-end dans un appartement Goelia

Les prochains mois seront cruciaux pour notre association. Tous les membres du conseil d'administration savent pouvoir compter sur votre mobilisation et capacité de conviction pour que la consultation auprès des agents soit favorable au COSEM. Rendez-vous est pris.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le conseil d'administration s'est réuni.

L'appel à candidatures est clôturé depuis le 26 mai. 16 sièges à pourvoir pour 4 ans et nous avons reçu 10 candidatures. Conformément aux statuts de l'association, le COSEM n'a pas organisé d'élection puisque le nombre de candidats était inférieur au nombre de postes à pourvoir.



Le nouveau conseil d'administration est composé de 24 membres :

De haut en bas et de gauche à droite :

- Gérard Madiot, Anthony Mayet, Max Duchemin, Nicole Picaut, Hervé François, Loïc Saudrais
- Colette Godineau, Véronique Jeudy, Véronique Pichot, Dimitri Orillu, Christophe Denis, Sylvie Orain, Danielle Béchet
- Laurence Gaubert, Nathalie Artigues, Catherine Veron, Béatrice Hirret, Sylvie Mauchossé, Albert Leroy.

Absents sur la photo : Sylvie Chaussivert, Fatoumata Diaby, Nadine Germain, Watinoma Lardeux, Diane Limbvani



Les membres du Bureau :

- Présidente : Laurence Gaubert
- Vice-président : Christophe Denis
- Trésorière : Sylvie Mauchossé
- Trésorier adjoint : Anthony Mayet
- Secrétaire : Catherine Veron
- Secrétaire adjointe : Véronique Pichot
- Membres : Danielle Béchet et Colette Godineau